RELEVE DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 9 JUILLET 2026 EN VISIO AVEC DECISIONS PRISES EN SEANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOILE

VDEF

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; PEBEREL Nathalie ; PICARD Yoan ; RUSSO Ed ; GALLO-KERLEAU Anne ; HENRI Géraldine ;

Excusé.e.s : DOS SANTOS Anne ; COURTOIS Christine ; SCHENFEIGEL Christophe ; AMOROS Emile ; BILLY Margaux

Invité.e.s :

Présent.e.s : CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; MARLIOT Eric ; BOUVET Marc ; LE BOUCHER Pierre ; BOCQUET Bernard ; LASSEAUX Sylvie ; MEYER-DIEU Baptiste ; Dorian PAWUTIAK (point 6.1) ; Boris GALOPIN (point 4.1) ; Jean-Michel HERVIEU (point 4.1)

Excusé.e.s : LE COQ Pierre ; PENN Marie-Gabrielle ; BILLON Loic ; RODET Philippe ;

Procuration :

Anne DOS SANTOS donne pouvoir à Jean-Luc DENECHAU

Christine COURTOIS donne pouvoir à Christine FOURICHON

1 Mot du Président

Information	Informations données par le Président sur : **CNOSF** : lancement officiel par le CNOSF de la fondation « insertion, Jeunes par le sport » L'ambition de la Fondation « Insertion, Jeunes par le Sport » est de faire du réseau sportif français le premier accélérateur d'insertion professionnelle des jeunes en mobilisant les clubs, les entreprises et les acteurs de l'emploi autour de parcours concrets vers l'autonomie et l'emploi durable. **Présence des Russes et Biélorusses dans les compétitions Françaises** : Le président fait lecture du communiqué de presse du CNOSF concernant le comité national Russe suite aux annonces du CIO de lever provisoirement la suspension du comité olympique russe et de laisser les fédérations internationales décider de la participation des athlètes russes lors de leurs compétitions internationales. Le CNOSF précisant qu'il est convaincu que toute participation d'athlètes russes ou biélorusses, même sous bannière neutre, doit faire l'objet d'un suivi particulièrement rigoureux afin d'éviter toute instrumentalisation politique, militaire ou propagandiste du sport. Le Président fait état des réactions/positions de la ministre des sports ainsi que des différents CNO Il rappelle la position officielle du BE de la FFVoile de maintenir l'interdiction faite aux sportives, sportifs et officiels de nationalité russe ou biélorusse de participer ou d'officier lors des compétitions inscrites à son calendrier. Cette interdiction s'applique également aux athlètes russes ou biélorusses souhaitant concourir sous bannière neutre. **Lancement de la saison estivale 2026 :** Portée principalement par notre réseau de 375 Ecoles Françaises de Voile, la saison estivale est une période essentielle au renforcement des emplois et de l'équilibre économique générale, selon les structures et leur implantation cette période représente entre 30 et 70 % du budget. A ce jour nous avons 2 indicateurs rassurants : - Des chiffres d'affaires en hausse de 6% - Des stagiaires en hausse de 3.5% (réf passeport hors établissements nationaux) **Tournée en Occitanie :** Visite de 4 structures avec des enjeux et des problématiques différentes : politique, technique, stratégiques... - CN Canet Perpignan - SN Narbonne - CN Cap d'Agde - Akila La Grande Motte Le président précise qu'il sort de cette tournée une nouvelle fois persuadé que nous devons encore renforcer ou adapter notre offre de service aux besoins de nos clubs et aux enjeux territoriaux auxquels ils sont confrontés.

	Mouvements de personnel : Recrutement en cours d'un/d'une directeur/trice de la communication et du marketing - les 4 candidats présélectionnés avec l'aide du cabinet de recrutement ont été reçus. Le processus suit son cours sur une short liste réduite à 2 candidats. Le recrutement est envisagé pour le dernier trimestre Le DTN ajoute que la FFVoile a touché l'ensemble des sommes promises par l'ANS (contrat de performance et contrat de développement) Il précise également que pour le concours de Professorat de sport réservé au SHN, Camille LECOINTRE a été reçue ainsi que Mathilde de KERANGAT (initialement sur liste complémentaire).

2 Vie Fédérale

2.1 Relevé de décisions du BE du 14 juin 2026

Décision BE-260709-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 14 juin 2026 avec une modification au point 3.1.2 (Echange sur l'école de croisière HOZEN) Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 10 juillet 2026

2.2 Point licence au 6 juillet 2026

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 6 juillet 2026. La FFVoile recense à cette date : ▪ 53 175 LCA (- 1,7 % par rapport à 2025 à la même date et – 5,9 % par rapport à 2011*) ▪ 14 656 LCJ (+ 0,8 % par rapport à 2025 à la même date et – 18,0 % par rapport à 2011*) ▪ 115 212 PV/PVR (+ 0,8 % par rapport à 2025 à la même date et + 789,3 % par rapport à 2011) ▪ 3 028 Temporaires 1 jour (+ 4,2 % par rapport à 2025 à la même date et – 64,3 % par rapport à 2011) ▪ 1 891 Temporaires 4 jours (- 16,0 % par rapport à 2025 à la même date et + 13,3 % par rapport à 2011) ▪ 4 039 Pass FFVoile (+ 12,4 % par rapport à 2025 à la même date) (*Année 2011 : année de référence pour la plus forte délivrance du nombre de Licences club)

2.3 Représentation dans les organismes extérieurs

Information	Le Bureau exécutif est informé de la nomination d'Olivier BOVYN au CA du Musée de la Marine pour une période de 3 ans comme personnalité qualifiée représentant la ministre des Sports

3 DTN – Haut Niveau

3.1 Mise à jour du PPF FFVoile

Information	Le BE a pris connaissance de la demande de modification du PPF Voile 2025-2029, validée par l'Agence National du Sport et la Direction des Sports du ministère des Sports le 2 juillet 2026. Cette modification porte sur : • L'ajustement annuel des critères de mise en liste Espoirs et Haut Niveau pour 2027 • Des précisions et compléments apportés au texte du PPF concernant le dispositif Cibles Olympiques (U15 à U23) et le rattachement des séries olympiques aux 4 Pôles France et au Pôle France Relève • La mise à jour des structures de niveau territorial, incluant : - L'ouverture de structures (disciplines Catamaran et Wing) - La fermeture de certaines structures (problème d'encadrement, de plan d'eau) - Des ajustements de groupes d'entraînement (Wing, Funboard). Il est à noter que les grands principes validés par le BE et CA de 05 et 06/2025 n'ont pas été modifiés et qu'il s'agit juste d'un toilettage transmis/présenté au BE pour info.

4 Formation

4.1 Création de la fonction « chef de bord FFVoile »

Décision BE-260709-02 Vote CA	Le Bureau Exécutif (BE) de la FFVoile valide la proposition de création de la fonction « chef de bord FFVoile » présentée par le service Formation & Emploi. Le BE mandate le service Formation & Emploi de la FFVoile pour la présentation de la proposition de création au prochain Conseil d'administration de la FFVoile, en vue de son inscription au **Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile**.

5 Pratiques Sportives

5.1 Attribution du championnat de France Inter-série dériveur 2027/2028

Information	Le service des pratiques sportives informe le bureau exécutif de la FFVoile qu'il a été décidé d'attribuer pour 2027 et 2028, l'organisation du championnat de France Intersérie dériveur à la société des régates de Douarnenez. En 2027, l'épreuve se déroulera du 24 au 28 août.

5.2 Tour Voile Étudiant

Information	Les membres du BE ont pris connaissance de la présentation du projet de création d'une série étudiante pour le Tour Voile 2027. Ce projet prévoit l'ouverture d'une série étudiante sur une flotte de Grand Surprise, sous réserve d'un minimum de six équipages inscrits (avec un maximum de 15), ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des équipes étudiantes. Une offre a été négociée pour permettre à un équipage étudiant de participer au Tour Voile pour un coût de 20 000 € TTC, comprenant la mise à disposition du bateau ainsi que l'inscription à l'épreuve. Le BE a également été informé des premiers résultats encourageants de la campagne de communication mise en place, ainsi que des prochaines étapes de mise en œuvre, notamment l'organisation d'actions d'information et d'accompagnement ainsi qu'un point d'étape prévu au début de l'année 2027.

6 Développement

6.1 Point d'étape sur la plateforme de vente en ligne Destination Voile

Information	Les membres du BE ont pris connaissance de la présentation sur l'avancement et les perspectives de la plateforme **Destination Voile by FFVoile**, dédiée à la valorisation et à la vente des offres touristiques du réseau. A date, elle référence 1 814 offres (1024 offres de stages, 244 offres points locations, 140 offres Slow tourisme et 45 offres de coach plaisance) proposées par 200 prestataires, dont 1 433 en vente en ligne. Les connecteurs OuiRésa et Axyomes sont actifs ; travaux en cours notamment sur widgets et optimisation SEO (référencement naturel). Un audit révèle un potentiel de 220 000 recherches mensuelles après optimisation des mots-clés et des pages. 4 axes de travail : Renforcer l'identité FFVoile, Renforcer l'ancrage territorial, Valoriser les clubs du réseau, Mettre en avant les niveaux de pratique. La roadmap jusqu'en décembre 2026 prévoit widgets, amélioration du référencement, déploiement de la remontée des avis et stratégie hivernale. Les services **Développement, Communication, Informatique et Juridique** assurent le portage du projet chacun dans leur domaine de compétence.

6.2 Information sur l'AAP avec la fondation Total Energie

Information	Le Bureau Exécutif a pris connaissance de la sélection du projet « La Mer est à Vous – Nouveaux Caps » par la Fondation Total Energies, à l'issue de l'appel à projets « Engagés ensemble pour la jeunesse ». Ce partenariat, dont l'annonce officielle est prévue à l'automne 2026, prévoit un financement en mécénat de 186 000 € sur la période 2027-2029 afin d'accompagner 14 programmes d'insertion sur le littoral français. Le BE a également été informé du calendrier prévisionnel de déploiement du dispositif : - recensement des clubs intéressés et accompagnement à la recherche de cofinancements entre l'été et septembre 2026 - signature de la convention et communication officielle à l'automne 2026 - lancement de l'appel à projets en décembre 2026 pour un démarrage des actions en 2027.